



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : ACTE MODIFICATIF N°3 AU MARCHÉ
DE CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE SPORTIF
PASSE AVEC DONATO CONSTRUCTION**

**DÉCISION N° DM-22-425
EN DATE DU 18 NOVEMBRE 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-22-178 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre LEBEAU, Adjoint au Maire ;

VU la décision n°DM-21-252 du 01 juillet 2021 de signer le marché de construction d'un complexe sportif, pour un montant de 10 284 702,98 € HT (12 341 643,58 € TTC) ;

VU la décision n°DM-21-445 du 23 décembre 2021 autorisant la signature de l'acte modificatif n°1, pour un montant de 104 695,00 € HT (125 634,00 € TTC) ;

VU la décision n°DM-22-230 du 13 juin 2022 autorisant la signature de l'acte modificatif n°2, sans incidence financière ;

VU le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 10/11/2022, donnant un avis favorable au projet d'acte modificatif n°3 ;

CONSIDÉRANT que l'acte modificatif n°1 avait pour objet la prise en compte des modifications de certaines prestations ;

CONSIDÉRANT que l'acte modificatif n°2 avait pour objet la modification des index utilisés dans le cadre de l'article 5-2 Variation des prix du CCAP ;

CONSIDÉRANT que l'acte modificatif n°3 a pour objet la prise en compte des travaux en plus-values ordonnés par les OS n°6 à 16 et de rectifier une erreur matérielle à l'article 3 de l'acte modificatif n°1 concernant le nouveau prix du marché ;

D É C I D E

DE SIGNER l'acte modificatif n°3 du marché de construction d'un complexe sportif avec la société DONATO CONSTRUCTION, domiciliée au 14 rue des Champs Odés – 78200 Buchelay.

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20221118-lmc1H10278H1-AR
Date de réception en Préfecture : 18/11/2022
Date de Publication : 18/11/2022

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de l'urbanisme, des
grands travaux, de l'habitat et des travaux de
construction, d'entretien et de maintenance des
équipements publics,

Signé

Pierre LEBEAU

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20221118-lmc1H10278H1-AR
Date de réception en Préfecture : 18/11/2022
Date de Publication : 18/11/2022